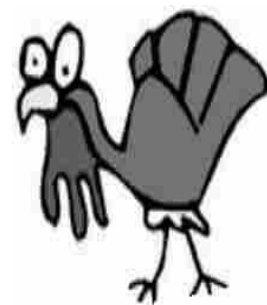


**Les Cahiers
de devoirs
de Christophe P.**

Le Dindon enchaîné



Journal satirique de la vie publique locale

Numéro hors série - Chapitre 27

<http://www.ledindonenchainé.fr>

17 décembre 2012

Lundi 17 décembre 2012

Chapitre 27 : Mes nouveaux amis de Ryanair

Lorsque je siégeais dans l'opposition, je me suis plusieurs fois rossé avec la droite à propos du programme de développement de l'aéroport de Dole-Tavaux soulignant qu'il s'agissait d'un « pari à partir de fonds publics ». J'indiquais alors que je n'étais « pas trop joueur » avec l'argent des contribuables et que j'avais « des doutes sur la pérennité et sur la capacité de développement de cet équipement et de ces installations ! »

Devenu Roi du Jura, j'ai radicalement changé d'avis sur ce dossier, comme sur plusieurs autres, et me présente désormais comme le plus fervent défenseur de l'infrastructure aéroportuaire n'hésitant pas à la présenter comme un formidable outil de développement pour mon département. J'ai même décidé d'investir en 18 mois dans cet équipement plus d'argent que ne l'avait fait la droite au cours des 10 dernières années !

Et, pour développer l'activité de mon aéroport j'ai décidé de recourir aux services d'une compagnie low-cost, ce que mes prédécesseurs de l'UMP n'avaient jamais osé faire. Quelle idée de génie pour un président de conseil général socialiste que de s'acoquiner avec une entreprise dont le modèle économique est basé sur la captation de subventions publiques en exerçant un chantage financier sur les collectivités territoriales et qui se moque royalement du code du travail.



Dans son numéro de juillet, le magazine *Capital*, qui n'a pas la réputation d'être un journal de gauche, qualifiait la compagnie de « *pirate de l'air* » et de « *flibustier* ». D'après cet article au vitriol, pour maintenir sa rentabilité la compagnie tire les salaires vers le bas, siphonne l'argent public dans les petits aéroports et facture des frais en tous genres à ses clients. Plus récemment, c'est VSD qui tirait la sonnette d'alarme à propos de la sécurité en titrant : « *La compagnie qui dépasse les bornes* ». L'auteur de ce brulot écrivait encore : « *Totalement déshumanisée, l'entreprise met ses pilotes sous pression et recule toujours plus les limites acceptables par la profession !* »

Pour ma part, je me félicite de ce partenariat entre mon conseil général et la compagnie irlandaise. Je notais par exemple le 8 décembre 2011 sur ma page Facebook : « *Une nouvelle qui vient confirmer la crédibilité du projet que j'ai initié en lien avec le gestionnaire de l'aéroport* ». Quel beau looping. Mais, comme le disait l'un de mes illustres prédécesseurs, ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent !

Bien entendu, comme tous les grands hommes, je suis victime de jalousies et de railleries de la part de quelques commentateurs, comme je les nomme. Ces grincheux, jaloux de voir que tout réussit au nouveau Roi du Jura affirment notamment que Ryanair se joue des lois, dans le domaine social tout particulièrement. Si l'on en croit ces mauvaises langues, les trois quarts des pilotes travaillant pour Ryanair seraient des intérimaires offrant à la compagnie une plus grande flexibilité face aux fluctuations du marché du transport aérien contribuant à précariser le métier de pilote.

Toujours selon ces intrigants, la situation du personnel navigant ne serait guère plus enviable. Ceux-ci ne bénéficieraient pas d'un salaire fixe, seul le temps en vol leur étant payé. Dès que l'avion touche le sol, les employés ne seraient plus rémunérés, idem lorsque l'avion a du retard lors du décollage. De même, le temps passé au sol à préparer l'avion ou à le nettoyer n'est pas rémunéré. En outre, durant la première année de travail au sein de la compagnie, les commissions sur les ventes à bord sont généralement absorbées par le coût de la location des uniformes ou par le remboursement des frais de formation.

De plus, affirment mes opposants, il est de notoriété publique que Ryanair recrute largement en Europe de l'Est en jouant sur les différences de salaire minimum entre pays européens et sur les facilités de mobilités des travailleurs intra-Union européenne. Pas étonnant dans ces conditions que la compagnie affiche l'un des turnovers les plus élevés du secteur aérien. Quant aux salaires, ils ne font pas rêver.

Il est vrai que pour un président de gauche, ces états de service du principal transporteur de mon aéroport font un peu désordre ! Mais il y a pire, ces acariâtres affirment que la compagnie ne reconnaît aucun syndicat, laissant les salariés totalement démunis face à un employeur capable d'une incroyable agressivité pour réduire ses coûts. Ceux-ci rappellent qu'en 2010, l'Union des Navigants de l'Aviation Civile a même porté plainte contre Ryanair auprès du Parquet d'Aix-en-Provence pour entrave à la représentation des salariés. Par cette action l'UNAC dénonçait le refus de la compagnie d'organiser les élections professionnelles permettant aux personnels navigants travaillant en France d'exercer leurs droits et d'avoir une représentation syndicale, des délégués du personnel, un comité d'entreprise ou encore un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

A en croire ces esprits chagrins, la compagnie a de bons avocats, et ses directeurs savent trouver des prétextes pour se débarrasser d'un employé un peu trop gênant. Et pour ces derniers, il est extrêmement difficile de se défendre puisque les syndicats sont *personae non grata* au sein de l'entreprise. L'année dernière, la compagnie a même été accusée de travail dissimulé au motif que les employés de sa base de Marseille ne payaient pas de contributions sociales en France et ne bénéficiaient donc d'aucune formes de protection sociale prévues dans le droit français. Les employés de Ryanair travaillant tous les jours depuis Marseille et habitants sur place étaient en effet déclarés en Irlande !

Par ses pratiques assimilables à du dumping social, Ryanair détruit des emplois dans les autres compagnies aériennes qui, elles, appliquent scrupuleusement la législation française conduisant à une concurrence déloyale à grande échelle en Europe.

L'autre argument mis en avant par mes détracteurs concerne un pseudo chantage financier sur les collectivités. Certains se gaussent en prétendant que Ryanair exerce auprès des chambres de commerce, des communes, des communautés de communes et des régions un chantage aux subventions : « *Donnez-moi de l'argent ou je vais me poser sur l'aéroport d'à côté* ». Généralement, les collectivités locales, qui ont massivement investi dans leur aéroport pour accueillir la compagnie low-cost comme c'est le cas pour Dole-Tavaux, cèdent à cette forme de chantage et payent la rançon exigée. Le montant de ce "racket", payé par les aéroports régionaux européens se chiffrait en dizaines, voire en centaines de millions d'euros.

Michael O'Leary, patron de Ryanair nous a bien habitués à quelques provocations. Parmi les plus flamboyantes idées de l'homme d'affaire, figurent le paiement de l'accès aux

toilettes dans l'avion, la création de sièges "assis-debout" ou encore la suppression du copilote dans les avions. Il continue d'innover en « low-cost » pour se rapprocher très dangereusement du plus bas niveau de sécurité.

Tout cela ne me pose aucun cas de conscience. Ainsi, j'affirmais le 14 janvier 2012 sur le plateau de l'émission *Ca me regarde* sur France 3 : « Je suis allé à une réunion de l'Union des aéroports français, autour de la table, il y a ceux qui regrettent de ne pas les avoirs et il y a ceux qui rêvent de les avoirs. Moi je préfère être dans ceux qui les ont. »

Bien entendu, par le passé, la compagnie a pu avoir quelques écarts de conduite malheureux. Ainsi, durant l'éruption du volcan islandais Eyjafjöll en avril 2010, l'agence italienne de l'aviation civile (E.N.A.C.) avait reproché à la compagnie de ne pas avoir respecté ses obligations légales d'assistance aux passagers lors de l'annulation d'un vol. Ryanair avait alors tout bonnement laissé en plan certains de ses passagers bloqués à l'aéroport de Rome que les autorités publiques italiennes avaient dû prendre en charge. Une amende de 3 millions d'euros sera infligée à la compagnie.

Récemment, un de mes camarades du Gouvernement Benoit Hamon, faisait écho aux récriminations de mes détracteurs en mettant en garde contre l'image bienveillante que peut avoir la compagnie. Le ministre délégué à l'Economie sociale et solidaire dénonçait ce qu'il appelle le "socialwashing", un néologisme barbare pour évoquer le concept de dumping social.

Bien entendu, tous ces reproches sont exagérés. C'est oublier un peu vite en effet que la compagnie low-cost sait se montrer généreuse. En effet, Ryanair propose chaque année à ses clients un calendrier de charité sur lequel 12 hôtesses particulièrement sexy, triées sur le volet pour leurs courbes



gracieuses, posent en petite tenue. Les fonds récoltés sont ensuite reversés à une association caritative.